

Directives (Indications) pour accepter des exposants à la Missions Fest

A. Une agence de mission

1. Une société à but non lucratif légalement enregistrée ou équivalent.
2. Une déclaration de la foi qui est en accord avec celle adoptée par la Missions Fest.
3. Une déclaration de but qui décrit la participation à une activité de la Grande Commission, l'évangélisation du monde et/ou faites des disciples et qui fournit une description et une histoire d'activités et de l'impact.
4. Une histoire du fonctionnement qui donne la preuve d'être tous deux responsables et éthiques. Les nouvelles organisations doivent avoir un historique de quatre ou cinq ans avant d'être considérées.
5. Une direction dont la conduite est au-dessus de tout soupçon moral, éthique et financier, une direction qui est responsable devant les commissions officielles, qui, à son tour, représente des personnes d'intégrité et d'une large base au sein de la famille chrétienne.
Cette direction, y compris les membres du Conseil d'administration, doit servir à "longueur du bras" à partir du directeur de l'organisation. C'est-à-dire n'ayant aucune relation familiale.
6. Une organisation qui a la responsabilité financière ; qui satisfait les demandes du pays/état/province ; sous réserve des auditeurs, déclarations disponibles sur demande.
7. L'Agence ne doit pas exprimer une position anti-missionnaire dans la pratique ou communications.

B. Un collège ou organisation de formation

1. Toutes les exigences ci-dessus d'une agence de mission.
2. Il doit offrir des cours dans la compréhension interculturelle, c'est-à-dire d'anthropologie, stratégies, préparation de la santé, préparation financière, la responsabilité aux commanditaires et à l'organisation d'envoi et options d'étude de langue.

C. Procédure d'enregistrement d'une agence de mission

1. Avant d'accepter toute organisation, tout d'abord demander par écrit ce qui suit :
 - leur déclaration de la foi publiée
 - leur déclaration publiée de but, description des activités et impact
 - une brève description de leur direction, un système de responsabilisation, comment ils sont enregistrés comme une organisation et leur point de vue sur l'envoi des missionnaires.
2. En cas de doute ou de besoin de clarification, demander des références, demander pourquoi ils souhaitent venir à la Missions Fest, etc.
La Missions Fest n'est pas obligée d'accepter toute organisation qui fait une demande.
3. Réviser les documents. Assurez-vous que leur relevé de la foi comprend les éléments essentiels de la foi chrétienne et que leur déclaration d'objet inclut les activités de mission qui conduisent des personnes à devenir les disciples de Jésus. Lorsque satisfaits, approuvez les documents par le chef de Missions Fest avec une date et une signature.
4. Envoyez un formulaire de demande et examinez le contenu des réponses, après l'avoir reçu. Assurez-vous qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle organisation, mais d'une qui a un historique d'au moins 3 à 5 ans.
Notifiez l'organisation de son statut dans les plus brefs délais, si elle est approuvée ou pas.

© Missions Fest Internationale de 2010